

institut national de la recherche agronomique département d'économie et de sociologie rurales

gérard buttoud

# LES CONSERVATEURS DES EAUX-ET-FORETS SOUS LA TROISIEME REPUBLIQUE (1870-1940)

matériaux biographiques pour une sociologie historique de la haute administration forestière française

laboratoire d'économie forestière de l'école nationale du génie rural des eaux et des forêts, nancy, 1981 institut national de la recherche agronomique département d'économie et de sociologie rurales

Gérard BUTTOUD

LES CONSERVATEURS DES EAUX-ET-FORETS
SOUS LA TROISIEME REPUBLIQUE (1870-1940)
matériaux biographiques pour une sociologie historique
de la haute administration forestière française

laboratoire d'économie forestière de l'école nationale du génie rural des eaux et des forêts - nancy - 1981

o Ln

-2-

Ce fichier biographique, établi pour servir à la thèse d'Etat conduite par l'auteur sur la politique et l'administration des forêts dans l'histoire française contemporaine, a été constitué à partir des archives de l'Ecole nationale des Eaux et Forêts de Nancy et des décrets et arrêtés de nomination signalés dans la presse spécialisée. Sa publication s'inscrit dans le cadre plus global d'une analyse sociologique des officiers forestiers français, à laquelle participent Kalaora, Larrère, Nougarède et Poupardin, du Laboratoire d'économie et de sociologie rurales de l'INRA à Orléans. Selon la formule consacrée, seul l'auteur est responsable des erreurs qui auraient pu être commises.



# SOMMAIRE

- Introduction	en cel
- Qu'est-ce qu'un conservateur ?	une so
- Qui est conservateur ?	16
- Dictionnaire biographique	29
- Annexe 1 - Conservateurs des Eaux-et-Forêts ayant obtenu ce grade à leur retraite	229
- Annexe 2 - Liste chronologique des textes réglementaires et administratifs concernan	tanaga
les conservateurs	239
- Index des noms de personnes	245
- Index des noms de lieux de conservations	255
- Bibliographie et sources	261
TABLEAUX ET FIGURES	
- Position hiérarchique des conservateurs de la IIIe République	11
- Répartition par grade de l'effectif des officiers forestiers	12
- Origine socio-professionnelle des conservateurs de la IIIe République	18
- Origine géographique des conservateurs de la Ille République	19

#### INTRODUCTION.

S'il est un groupe social dont une meilleure connaissance peut apporter beaucoup à la compréhension de l'histoire de l'administration forestière des XIXe et XXe siècles, c'est bien celui des conservateurs. D'abord, avec leurs cinq galons blancs sur la manche, ces hauts fonctionnaires nommés par décret et non par simple arrêté ministériel, dirigeaient les services extérieurs d'une administration très hiérarchisée et centralisée, participant ainsi étroitement à toutes les décisions, qu'il s'agisse aussi bien de la révocation d'un garde que de l'autorisation d'un défrichement. Mais plus peut-être que du fonctionnement administratif lui-même ; ils témoignaient par ailleurs de l'idéologie forestière. Jusque dans la terninologie choisie pour caractériser leur mission, l'administration forestière projetait à travers eux ses propres valeurs qu'ils ne cessèrent dès lors d'incarner. Dans la sociologie du corps forestier qui reste à faire et dont ce dictionnaire biographique constitue une introduction, les conservateurs méritent sans doute une attention particulière.

La Troisième République marqua incontestablement leur apogée. A une époque où les nécessités de la police forestière s'estompaient et où la production de bois n'était pas encore un objectif important des forêts publiques, l'administration forestière trouva dans sa comiétence technique un puissant justificatif à son autonomie. Ainsi, les conservateurs n'étaient-ils plus seulement des représentants de l'Etat ; ils devaient s'affirmer de plus en plus, et parfois même surtout, comme des spécialistes d'aménagement forestier. La quasi-totalité d'entre eux reçut alors à l'école forestière de Nancy une formation technicienne, et les archives que cette véritable institution a constituées sur ses anciens élèves permettent aujourd'hui de les mieux connaître. Des lacunes partielles subsistent encore : les documents disponibles, souvent incomplets, ne donnent, par exemple, aucune information sur les fortunes, les alliances familiales ou la religion. Mais sans excuser la fuite devant un travail fastidieux, ces trous dans la mémoire collective du corps forestier ne constituent-ils pas eux-mêmes une information ?

S'il est un groupe social dont une meilleure connaissance peut apporter beaucoup à la compréhension de l'histoire de l'administration forraitère des XIXe et XXe siècles c'est bien celut des conservateurs. D'abord, a viet le la galore le que que de conservateurs de services par s'est plus peut de la rêvocation d'un garde que de l'autorisation d'un déficient. Au déficient d'un déficient de la révocation d'un garde que de l'autorisation d'un déficient. Mais plus peut-être que du fonctionnement administratif lu-même ; ils rémongraphe par silleurs de l'idéologie forcestière, jusque, dans la terminologie choisie pour caractériser leur méme » l'administration d'un défonction de la terminologie choisie pour caractériser leur méme » l'administration d'un cette du corps forcestier qui reste à faire et dont ce duitomaire mographique constitue une introduction, les conservateurs mément sans doute une stention particulières.

La Troistème République marque inconlestablement leur apogée. A une époque où les nécessités de la police forestère s'estompaient et où la production de bots n'était pas encore un objectif important des forêts publiques, l'administration jorestière trouva dans sa compièrence un obque un justificatif à son autonomies. Ainsi, les concervateurs n'étaient-ils plus sculement
des représentants de l'Etat; ils devatent s'affirmet de plus en plus, et parfois même sur iout, comme des apécialistes d'aménagement forestière. La quasi-totalité d'entre eux reçut alors à l'école forestière de Nancy une formation téchnicienne, et les archives que cette véritable mattitute a constituées sur ses anciens élèves permetent aujourd'hut de les mieux conneître. Das lawines partielles
subsistent encore : les documents dispondales, souvest incomplets, ne donnent, par esemple, aucune
information sur les fortunes, les alliences familiales ou la religion. Mais sans excuser la luire devant un travail fastidleux, ces trous dans la mémoire collective du corps forestier ne constituentils pas eux-mêmes une information?

#### - QU'EST-CE QU'UN CONSERVATEUR ?

# - les origines d'un grade.

C'est en mars 1706 qu'apparut, pour la première fois dans le vocabulaire forestier, le terme de "conservateur". Un édit avait créé cette charge, en même temps que celle d'"inspecteur"; il s'agissait alors d'offices subalternes et mal définis, dont l'institution était essentiellement destinée à renflouer les Finances entamées par les guerres de Louis XIV. Le traité ainsi passé entre le Roi et une compagnie de capitalistes prévoyait même qu'elle puisse rapporter un million de livres au Trésor. Mais la multiplication et l'alternativité des offices avait, dans le même temps, considérablement amoindri l'intérêt financier de ces nouveaux postes; et les officiers en place dans les maîtrises des Eaux-et-Forêts ne mirent sans doute pas un zèle particulier à s'entourer de collaborateurs susceptibles de faire diminuer le produit de leurs propres charges. L'initiative fit donc long feu et, faute d'acquéreurs, la mesure fut rapportée en mars 1708. Ce terme neuf allait pourtant rester dans l'imaginaire réformiste, et connaître ainsi un succès particulier en droit bourgeois. D'ailleurs, dès 1776, l'entourage de Turgot avait proposé, en même temps qu'une séparation des pouvoirs judiciaires et administratifs en matière forestière, un remplacement des grands-maîtres par des "conservateurs". Même si la disgrâce du ministe avait fait écarter ce projet, le nouveau vocable restait plus ou moins consciemment associé aux idées libérales.

Lorsqu'en 1791 il s'agit de reconstituer une police forestière sur de nouvelles bases conformes au droit révolutionnaire, la Constituante reprit donc, tout naturellement, cette terminologie, particulièrement adaptée aux considérations du moment. D'une part, ce vocabulaire instituait une rupture nette avec les anciennes dénominations attachées à un corps banni, associé dans l'opinion populaire aux tyrannies de la monarchie absolue. De l'autre, il illustrait bien la volonté gouvernementale de faire respecter l'intégrité du territoire forestier, alors sujet à de multiples empiètements que dénonçaient les propriétaires. Une loi de septembre 1791 institua donc une "conservation générale

des forêts", corps spécial dirigé par un collectif de cinq commissaires coordonnant les activités de 35 "conservateurs des forêts" chargés de la responsabilité du service dans des circonscriptions de 1 à 5 départements selon l'étendue des forêts publiques. Pour la première fois, une véritable carrière d'officier forestier, dont le grade de "conservateur" était l'aboutissement logique, était organisée. Mais la question de l'aliénation des forêts nationales, sur laquelle les assemblées tardèrent à statuer, fit reporter l'application de ce texte ; une loi de mars 1792 suspendit bientôt les fonctionnaires nommés, maintenant au personnel des maîtrises des attributions provisoires. En fait, le pouvoir central reculait aussi devant les assemblées locales qui trouvaient ce nouveau contrôle administratif fort impopulaire. Par la suite, lorsque l'évolution conservatrice du régime après thermidor conduisit à réaffirmer l'intérêt d'une police des bois, plusieurs projets de Code forestier, discutés en l'an IV, l'an V et l'an VII, proposèrent la création d'une cinquantaine de conservations forestières rattachées à une administration autonome. Si l'instabilité économique et politique du Directoire n'autorisa pas leur adoption, la terminologie gagnait encore du terrain.

Quand, concrétisant les efforts tentés depuis 1789 par la bourgeoisie rurale, la réorganisation consulaire du 16 nivôse an IX établit une administration forestière centralisée, l'intérêt du terme de "conservateur" n'avait pas diminué; l'Etat s'attachait en effet à reprendre possession des bois annexés par les communes. Ainsi, tout en remettant en vigueur des conceptions issues de l'Ancien Régime et destinées à améliorer l'efficacité de la repression des délits forestiers, maintint-elle la hiérarchie établie en 1791. Placés sous l'autorité directe de cinq administrateurs généraux des forêts, 28 conservateurs chargés de 2 à 8 départements furent investis d'une mission de représentation locale de l'administration forestière. Malgré plusieurs réorganisations administratives, les hauts fonctionnaires régionaux des Eaux-et-Forêts devaient dès lors conserver ce titre pendant plus d'un siècle et demi.

#### - de la fonction au titre.

Une façon simple de définir le grade de conservateur consiste à le situer dans la hiérarchie des agents forestiers où il marquait incontestablement le passage à la haute administration. Alors que la carrière d'officier se déroulait de façon quasi automatique jusqu'à l'obtention du grade d'inspecteur, la promotion comme conservateur revêtit toujours un caractère d'exception illustré par la rupture nette dans la pyramide des effectifs par niveau. Le nombre de ces fonctionnaires ne représenta donc, sous la IIIe République, que 6% environ du personnel officier, c'est-à-dire 4 fois moins qu'il n'aurait été, si l'automaticité de carrière avait prévalu jusqu'à ce grade. Même si la probabilité de promotion, en constante augmentation au cours de ces 70 années, finit par dépasset les 70 chances sur 100, la nomination au grade de conservateur resta considéré comme une distinction traduisant l'accès à l'élite du corps forestier.

Dictées par la nécessité d'assurer la police des bois, la hiérarchie forestière garda long-temps une structure pyramidale au sommet de laquelle se situait le conservateur. Aux grades subalternes, correspondaient ainsi des circonscriptions territoriales imbriquées les unes dans les autres en un véritable quadrillage de l'espace. Dans cette structure, le conservateur n'existait que parce qu'existait la conservation. Malgré les multiples modifications de détail qui affectèrent ce découpage du territoire au cours des XIXe et XXe siècles, le nombre de conservations resta somme toute assez stable et voisin de la trentaine ; seules quelques réorganisations éphémères le portèrent parfois à 20 ou à 40. Ainsi, plus que dans ces modifications territoriales et numériques, c'est dans les déroulements de carrière qu'on peut trouver quelques facteurs d'instabilité de l'institution. Le nombre des postes successivement occupés par les conservateurs au cours de leur vie administrative resta en effet élevé, même s'il devait sensiblement diminuer au cours de la IIIe République : en ne faisant même commencer le dénombrement qu'au grade de garde général (qui intervenait après un ou deux ans de stages souvent courts), on trouve une moyenne de 9 affectations avant 1914, soit moins de 4 ans par poste et de 7 à partir de cette date, soit 5 ans par poste. Certains fonctionnaires furent des modèles d'instabilité, tels Séguinard (17 postes en 37 ans), Tassy (16 postes en 36 ans)

ou Zurlinden (18 postes en 40 ans). Sans doute la professionnalisation progressive des missions forestières induisit-elle une diminution nette du nombre de ces situations individuelles : alors que le tiers des conservateurs nommés avant 1882 occupant plus de 10 postes au cours de leur carrière, la proportion tombait peu à peu à 25% entre 1882 et 1913, puis à 6% à partir de 1914. Les carrières les plus stables restaient les plus spécialisées, comme l'Algérie et les Alpes, mais surtout l'enseignement (Nanquette : 4 affectations, Mathieu : 2, Oudin : 4) et l'administration centrale (Colin : 2 affectations, Carraud : 4, Serval : 4, Récopé : 4, Cardot : 4, Delouche : 3, Tissot : 3, Lilette : 3). Sans doute le nombre de postes de conservateurs successivement occupés au cours de la carrière forestière restait-il plus limité, passant de 1,9 avant 1882 à 1,8 à partir de cette date : on accédait d'ailleurs à ce grade à l'âge moyen de 52 ans (seul 24% de l'effectif atteignit ce niveau avant 50 ans). Mais moins de 45% de l'effectif des conservateurs n'occupa qu'un seul poste et la carrière à ce grade ne devait dépasser 10 ans que dans 22% des cas : la durée moyenne passa de 9,5 ans jusqu'en 1913 à 8,5 à partir de 1914.

Tous les postes ne bénéficiaient sans doute pas d'un prestige égal. On restait moins longtemps dans certaines conservations d'attente ou de formation (Alençon : 21 nominations en 69 ans, soit 3,3 ans de moyenne ; Gap : 20 en 71 ans, soit 3,5 ; Aurillac : 22 en 73 ans, soit 3,3 ; Vesoul : 18 en 71 ans, soit 3,9). A l'opposé, les conservations les plus prisées restaient aussi les plus longtemps occupées (Nancy : 13 nominations en 73 ans, soit 5,6 ans en moyenne; Epinal : 12 en 81 ans, soit 6,7 ; Dijon : 15 en 84 ans, soit 5,6 ; ou encore Besançon : 13 en 86 ans, soit 6,6). Par ailleurs, tous les hauts fonctionnaires forestiers ne portèrent pas le titre de conservateur, certaines carrières spécialisées se déroulant dans un cadre administratif restreint et autonome qui secrétait ses propres règles de promotion : ainsi Boppe, Guyot ou Guinier à l'école forestière, et Daubrée ou Meynier à l'administration centrale 1.

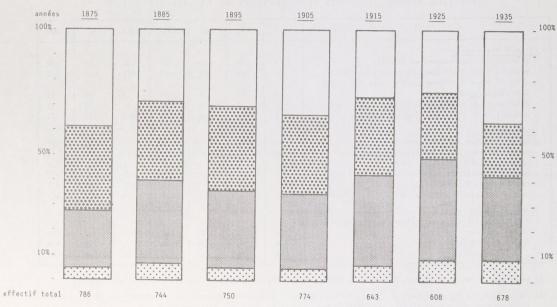
<sup>1 :</sup> les carrières de ces membres du haut personnel forestier ont été néanmoins décrites dans le dictionnaire biographique in aractères italiques).

-11POSITION HIERARCHIQUE DES CONSERVATEURS DE LA IIIe REPUBLIQUE

Années de références	1875	1885	1895	1905	1915	1925	1935
- Pyramide hiérarchique :						PARTIES EL SE	- F-1-1-1
- effectif de conservateurs en exercice	36	39	35	37	38	47	50
- effectif total d'officiers forestiers en exercice - effectif moyen d'officiers placés sous les ordres	901	828	787	741	691	612	732
d'un conservateur	24	20	22	19	17	12	13
- délai moyen de promotion au grade de conservateur (1)	31	29	30	29	31	30	31
- probabilité de promotion au grade de conservateur (2)	21%	31%	24%	32%	39%	60%	72%
- Niveau de salaire :						THE REAL PROPERTY.	ighness grass
- salaire minimum de conservateur (en F/an)	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	14 000	45 00
- salaire maximum de conservateur (en F/an)	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	18 000	60 000
- rapport au salaire médian d'inspecteur	2	2	2	1,9	1,9	1,5	1,4
- rapport au salaire minimum de garde général adjoint	8,3	6,7	6,7	6,7	6,7	4	4
- rapport au salaire médian de garde	15,4	13,3	13	12,5	10,2	8	5,1
- rapport au salaire médian de directeur des forêts	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
- Niveau de décoration :							ill chr
- % de l'effectif des conservateurs décorés de la							Bores
Légion d'Honneur	56%	26%	60%	58%	55%	91%	100%
dont : - chevaliers	53%	21%	60%	58%	52%	76%	82%
- officiers	3%	5%	0%	0%	3%	15%	18%

<sup>(1)</sup> en années, à partir de la date de sortie de l'école forestière (calculées sur les dix dernières nominations).

<sup>(2)</sup> pourcentage des anciens élèves de l'école forestière (des 3 promotions entourant celle antérieure du délai de promotion ; démissionnaires et décédés non compris) ayant exercé les fonctions de conservateur.



légende : conservateurs et inspecteurs généraux sous-inspecteurs ou inspecteurs adjoints inspecteurs gardes généraux

A partir du moment où l'extinction de l'extrême pauvreté dans les campagnes et l'effrondrement de la consommation de bois par les forges permit une diminution de la pression sur les forêts. la fonction sociale de l'administration forestière connut progressivement un déplacement. A la police forestière, qui ne justifiait plus un quadrillage systématique de l'espace en circonscriptions forestières, se substitua la technique qui devait ainsi faire des forestiers des spécialistes. De nouveaux services apparurent à l'intérieur de l'appareil d'Etat forestier pour répondre à des questions pratiques auxquelles tous les fonctionnaires n'étaient pas forcément adaptés : des commissions, regroupant d'abord des jeunes à former, se consacrèrent ainsi, dès le Second Empire, à la réalisation des cantonnements et des aménagements ; puis des services du reboisement et des travaux d'art connurent. à l'intérieur de certaines conservations concernées, un développement à la mesure de cette nouvelle priorité dans la politique forestière. La situation hiérarchique traditionnelle des conservateurs s'en trouva donc progressivement modifiée. Dans le même temps, l'accentuation de l'implantation française dans les colonies entraînait la création de nouveaux postes, d'une nature différente de ceux de métropole et qui couronnaient souvent des carrières spécialisées. L'unité fonctionnelle qui avait caractérisé le grade de conservateur au début du XIXe siècle tombait donc quelque peu en désuétude.

Par ailleurs, le système de recrutement par concours, rendu nécessaire par la technicité accrue des missions, conduisait à la méritocratie. L'affirmation simultanée d'une idéologie forestière fondée sur l'esprit de corps devait en effet contribuer à réserver les promotions à ceux des inspecteurs qui maîtrisaient le mieux les nouvelles valeurs ainsi instaurées. La légitimité des conservateurs se trouvait dès lors autant dans l'assimilation d'une technique que dans la politique administrative. Ces deux raisons firent de ce grade un titre et non plus une fonction. Si être conservateur à Gap ou à Amiens n'impliquait pas du tout les mêmes activités, encore le vocable pouvait-il rester la caractérisation d'un honneur ou d'une situation hiérarchique. Sans doute tous les forestiers passés par le moule nancéien ne parvenaient-ils pas au grade tant espéré : moins de 30% avant 1882, 20% de 1883 à 1913, 26% après 1914. Pour remédier aux aléas de carrière dus à l'inadaptation chro-

nique entre l'élévation du niveau de compétence des agents et la stabilité des postes budgétaires, le système administratif forestier dût donc recourir à des palliatifs. Des conservateurs dits "honoraires" ne recurent qu'au moment de leur retraite cette promotion symbolique inaugurée en 1879. Le blocage des carrières entre 1890 et 1910 généralisa même un instant la formule qui connut un net succès : 169 inspecteurs en bénéficièrent de 1870 à 1940, dont 9 avant 1882, 93 de 1882 à 1913, 67 à partir de 1914. Des postes de conservateurs "hors cadre" furent progressivement institués en faveur de fonctionnaires particulièrement méritants, en poste dans les colonies et en service détaché. Enfin, un nouveau grade s'imposa même à partir de 1920, celui d'"inspecteur principal". D'abord dénomination de pure forme caractérisant la lère classe du grade d'inspecteur, ce vocable devint vite une sorte de compensation morale accordée à ceux qui ne passaient conservateurs. La généralisation de cette pratique fut si rapide qu'il fallut, dès 1928, limiter le nombre total de promus à l'effectif des conservateurs. D'ailleurs, peu de ces derniers portèrent le grade (moins de 30%), qui resta réservé à leurs collègues moins chanceux. Curieuse évolution statutaire : le responsable du service forestier indochinois fut même baptisé en 1921 "inspecteur en chef", grade inexistant dans la hiérarchie officielle. Quoiqu'il en soit, ce déplacement hiérarchique illustrait bien la transformation de la nature du grade de conservateur : les hauts fonctionnaires qui portèrent ce grade dans les années 30 ne ressemblaient guère finalement à leurs prédécesseurs du Consulat. Même si cette évolution était largement entamée au début de la IIIe République, il est certain que cette transformation progressive ne fut pas sans incidences durant la période étudiée.

#### - la fin des conservateurs.

Cette lente mutation de la définition du grade de conservateur n'était en fait qu'une des traductions d'une évolution plus globale de la fonction sociale des forêts vers la production de bois, qui s'affirmait progressivement vers la fin du XIXe siècle. L'espace forestier, même public, était ainsi de plus en plus orienté vers la satisfaction des besoins en bois induits par la croissance parallèle de la population et des niveaux de vie. Le corps forestier n'était sans doute guère adapté

à cette demande sociale : les laborieuses réorganisations territoriales qui tentèrent de 1882 à 1888. puis de 1930 à 1948 de répartir les nouvelles tâches du service l'attestent clairement. Dès lors qu'il ne s'agissait plus de veiller à l'intégrité de l'espace boisé mais au contraire d'étendre la surface forestière, qu'il fallait produire et non plus conserver, la dénomination de "conservateur" devint vite le symbole de la sclérose de l'appareil forestier traditionnel. Et la terminologie de l'an IX devait bientôt s'effacer devant des vocables plus productivistes. Inspecteurs et inspecteurs-adjoints recurent ainsi en 1950 le titre d'"ingénieur", grade qui avait déjà fait une brève apparition entre 1840 et 1846 pour officialiser le maintien d'anciens arpenteurs comme surnuméraires. Les gardes généraux devinrent, dans le même temps, des "ingénieurs de travaux", organisés en un corps parallèle. et les gardes et brigadiers se transformèrent, l'année suivante, en "agents techniques" et "chefs de district". Les conservateurs gardèrent pour autant leur titre jusqu'à la réforme administrative de 1965 qui en fit des "ingénieurs en chef". Le vocable survécut même de façon marginale parmi l'effectif exerçant outre-mer, qui profita de ce que la réorganisation en question ne le touchait pas pour conserver une terminologie à laquelle l'ensemble du corps forestier restait fortement attaché et qui du reste, n'était pas complètement inadaptée aux missions forestières dans les anciennes colonies. Même și les quelques 25 fonctionnaires forestiers qui portent encore ce grade en 1981 n'ont ni le prestige social, ni même le pouvoir administratif de leurs prédécesseurs de la IIIe République, force est de reconnaître que dans l'imaginaire forestier, certains symboles ont la peau bien dure.

### - QUI EST CONSERVATEUR ?

La connaissance des mécanismes au moyen desquels l'administration forestière choisit son élite apprendrait beaucoup, au-delà de la seule sociologie, sur l'institution elle-même. Une telle étude reste à faire. Tout au plus l'analyse des biographies des conservateurs de la IIIe République apporte-t-elle quelques éléments de réponse qui mériteraient d'être vérifiés de façon plus systématique sur l'ensemble du corps forestier.

# - la représentation bourgeoise.

La fonction de représentation dont les conservateurs étaient investis les conduisait d'abord à entretenir avec les hauts fonctionnaires, les élus locaux et plus généralement les notables, tout un réseau de relations mondaines dans lequel ils se devaient d'exceller. Leur plus ou moins grande aptitude à le faire, cultivée souvent dans les entourages politiques, conditionnait donc directement les carrières qui se trouvaient ainsi favorisées par des critères extérieurs au service forestier lui-même. La sociabilité bourgeoise était donc présentée dans les rapports administratifs comme une qualité indispensable à la fonction de conservateur, comme en témoigne cette appréciation sur de Monchy rédigée en 1929 :

"Installé à Avignon depuis mars 1924, a su prendre, dans cette ville et dans le département de Vaucluse, une situation personnelle hors ligne. Homme du monde accompli, de manières pleines de courtoisie et d'agrément, lettré, a su se concilier d'unanimes sympathies dans tous les milieux, politiques, administratifs, militaires et civils. Il a été élu, il y a quelques années, membre de l'Académie de Vaucluse. Le préfet, avec lequel il entretenait de cordiales relations, m'en a fait, à plusieurs reprises, les plus grands éloges. Cette considération, qui le met hors de pair dans le monde des fonctionnaires, rejaillit sur le Corps forestier qu'il honore".

Même si de telles appréciations, réservées plus souvent aux conservateurs honoraires, paraissent

avoir cherché surtout à cacher quelques faiblesses techniques des intéressés, l'importance des critères externes dans les promotions ne fait pas de doute.

L'appartenance des conservateurs de la IIIe République aux catégories sociales dominantes n'est dès lors pas surprenante. Si le nombre d'entre eux issus de l'aristocratie -dont l'authenticité pourrait d'ailleurs être contestée dans la majorité des cas- diminua de façon constante au cours de ces 70 ans, on n'assista pas à un renouvellement social fondamental, mais plutôt à une ouverture lente à la bourgeoisie moyenne (notamment enseignants) autorisée par le système méritocratique. Mais les classes populaires restèrent écartées et les rares promotions d'inspecteurs issus de la petite bourgeoisie (1 fils de préposé forestier, 1 d'agriculteur, 3 de conducteurs des travaux aux Ponts-et-Chaussées, 2 d'instituteurs, 1 de greffier, 3 d'employés de banque) ne furent jamais présentées comme une gloire du corps forestier. Les nouveaux mécanismes de sélection rendus nécessaires par l'évolution technique des Eaux-et-Forêts n'avaient visiblement pas altéré la composition sociale des conservateurs. Tout au plus l'origine géographique de ces fonctionnaires se généralisa-t-elle progressivement à l'ensemble du pays avec la transformation du recrutement à l'école de Nancy qui devint, dans les années 80, une école d'application de l'Institut agronomique. Jusqu'alors, la préparation au concours spécifique, qui s'effectuait à Nancy, et accessoirement à Paris, favorisait l'intégration des candidats originaires de l'Est de la France.

En fait, l'insertion bourgeoise des conservateurs restait due à leur détention de terres et de capitaux, mais non à leur statut d'officier forestier qui, à lui seul, n'assurait pas un grand train. Si l'on se réfère à l'échelle de valeur dominante qu'était alors l'argent, ces hauts fonctionnaires forestiers ne devaient pas disposer de la situation sociale des sous-préfets ou des médecins. Alors que la fortune privée doubla dans la seconde mcitié du XIXe siècle, leur salaire annuel resta stable aux alentours de 10 000 F, c'est-à-dire 2,5 fois moins que celui d'un préfet des années 1900. Il est vrai que les alliances matrimoniales auxquelles l'administration forestière attachait une gran-

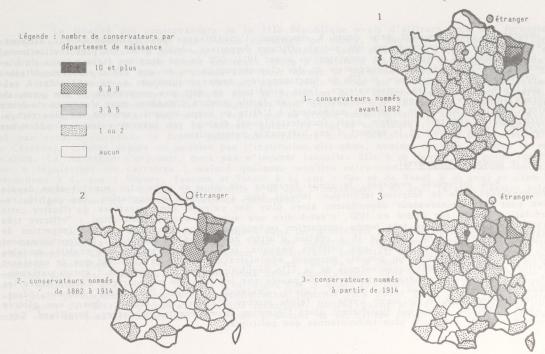
-18-

#### ORIGINE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES CONSERVATEURS DE LA 111e REPUBLIQUE

(en % de l'effectif total de chaque classe)

ST CONSERVATEUR 3	Conservateurs Conservateurs nommés nommés avant 1882 de 1882 à 1913		nommés	
PAR ANGEROMENT ASSESSMENT OF PARTICIPATION OF PARTICIPATI	availt 1002	de 1002 a 1913	a partir de 1914	
- origine sociale :	sad star an	sugnomond 3	- SILES SOUTH	
- aristocratie	29%	11%	9%	
- bourgeoisie rurale	29%	35%	31%	
- bourgeoisie urbaine	40%	50%	53%	
- petite bourgeoisie et classes populaires	2%	4%	7%	
total	100%	100%	100%	
- origine professionnelle :	sometime to a	Talvon alama	accord at & a	
- propriété foncière, rentes	44%	45%	36%	
- exercice libéral	10%	25%	11%	
dont : banque et négoce	6%	8%	4%	
professions juridiques	3%	12%	6%	
professions médicales	1%	5%	1%	
- salariat privé	1%		7%	
- service public	45%	30%	46%	
dont : grands corps, politique	4%	1%	1%	
fonctionnaires des Finances (sauf Forêts)	7%	2%	4%	
fonctionnaires de la Justice	5%	4%	6%	
enseignants	Same colty	4%	11%	
préfectures, police	4%	te accompli,	de manières	
Ponts-et-Chaussées	1%	3%	3%	
militaires	11%	3%	7%	
dont : officiers supérieurs et généraux	8%	3%	7%	
autres officiers et sous-officiers	3%	Alexander an act	2 194 19 1951	
forestiers	13%	13%	14%	
dont : officiers	13%	12%	14%	
préposés	-	1%	128	
total	100%	100%	100%	

# ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES CONSERVATEURS DE LA IIIE REPUBLIQUE



de importance, contribuaient sans doute à compenser l'insuffisance des traitements. Par ailleurs, l'écart séparant les conservateurs des autres officiers forestiers semble avoir été plus institutionnel que sociologique. Il n'est que de constater qu'avant 1914, 20% de ces derniers étaient issus de l'aristocratie et 2% de la petite bourgeoisie et des classes populaires ou que 19% d'entre eux étaient fils de négociants et banquiers et 37% de fonctionnaires, toutes proportions assez semblables à celles qui caractérisaient les conservateurs. Cette similitude ne doit pas surprendre. D'une part, de nombreux forestiers quittaient la carrière après un faible nombre d'années, pour s'occuper de leurs affaires, de telle sorte que ceux qui accédaient à l'élite du corps étaient rarement les plus riches. D'autre part, l'appareil lui-même avait incontestablement élaboré ses propres valeurs, fondées sur la maîtrise d'une science et le respect d'une hiérarchie paternaliste.

# - le poids de l'appareil.

Aux influences exogènes, le corps forestier -de plus en plus clos sur lui-même depuis la reconnaissance de sa fonction technique- tendait donc à suppléer la cooptation. Les qualités requises pour être conservateur dépendaient alors plus des valeurs administratives qu'illustre cette appréciation portée sur André en 1937, c'est-à-dire une année avant sa nomination : "officier très travailleur, possédant une très bonne instruction technique, dirige avec autorité une inspection de montagne importante dans laquelle il a réalisé d'utiles travaux d'amélioration". Le fonctionnement même du service, souvent opposé aux intérêts paysans, coupait les forestiers des réalités sociales et contribuait à promouvoir un pouvoir purement administratif. D'ailleurs, il n'est que de constater la faible participation des conservateurs de la IIIe République à la vie politique : aucun parlementaire, deux conseillers généraux, moins de 2% passés par les cabinets ministériels. Ceux d'entre les forestiers qui devinrent des élus (Bouvet, Calvet, Chalanel, Delavau, Dussaussoy, Michaut, Sérot, Vazeilles) avaient quitté le corps après un faible nombre d'années de carrière. Quant aux gloires Eaux et Forêts, celles qui justifièrent alors l'érection de monuments (Demontzey, Broilliard, Cardot), elles étaient justement plus techniciennes que politiques.

La totalité des conservateurs de la IIIe République avait d'ailleurs reçu une formation technique assurée essentiellement par l'école forestière de Nancy, à laquelle on accédait par concours depuis 1825. Seuls 6 d'entre eux (soit 1.5%) évitèrent cette sélection : Cardot et Le Paute en avaient pourtant suivi les cours comme auditeurs libres ; Lescafette était passé par l'école secondaire des Barres, organisée dans les années 1880 pour former le personnel intermédiaire (près de 200 avant 1914); Combe, de Gayffier et Thiriat, après avoir échoué au concours de Nancy, avaient néanmoins été acceptés comme stagiaires sous la protection de... conservateurs. L'appui extérieur dont ces exceptions avaient bénéficié ne signifiait donc nullement leur absence de technicité. Pourtant, cette technique n'était pas neutre. Replié sur sa propre consolidation, le corps forestier avait secrété une doctrine officielle qui ne tolérait guère les esprits novateurs : de grands techniciens -tel par exemple Gurnaud- ne furent jamais conservateurs et les initiatives prises par Fabre dans les Cévennes, érigées depuis en modèles par l'institution elle-même, avaient causé à l'époque sa révocation. La technique s'imposait, mais pas n'importe laquelle. Elle n'en devait pas moins contribuer à régulariser les carrières : malgré quelques notables exceptions à l'administration centrale (Bénardeau à 41 ans ; Mersey, Tassion et Tissot à 44 ans ; Sée et de Venel à 46 ans) et dans le service colonial (Foury à 39 ans : Aubréville à 40 ans : Duplaquet à 41 ans) la stabilisation relative des âges moyens de nomination l'atteste clairement.

L'importance des critères spécifiques dans les promotions au grade de conservateur apparaît surtout dans la faveur dont disposaient ceux des inspecteurs qui étaient passés par l'administration centrale. Ce rapprochement du pouvoir administratif permettait en effet aux intéressés une information instantanée des postes libérés, ce qui en facilitait le choix. Le séjour à la direction favorisait donc les promotions, qu'il précédait même immédiatement dans les deux tiers des cas et dont il abaissait l'âge moyen à 50 ans. C'est ainsi que le quart des conservateurs de la IIIe République était préalablement passé par l'administration centrale (26% avant 1882; 21% de 1882 à 1913; 31% à partir de 1914). Par contre, l'hérédité forestière, surtout quand elle était réalisée avec continuité –les Barte-de-Saint-Fare ou les Leddet formèrent de véritables dynasties- était-elle un élé-

ment déterminant dans l'accession au grade de conservateur. Alors que l'effectif total des élèves de l'école nancéienne comptait moins de 10% de fils de forestiers, ces derniers représentaient, avec une constance significative, 13% du nombre de conservateurs. Plus généralement même, l'hérédité administrative, en maintenant les officiers plus longtemps dans le service public, resta chez les conservateurs légèrement supérieure à ce qu'elle était dans le reste du corps forestier.

Les critères retenus par l'appareil sont pourtant difficiles à cerner avec précision. En premier lieu, le classement lors de la formation à l'école forestière jouait, dans les carrières de conservateurs, un rôle plus accessoire que ne le laisserait penser l'importance quasi symbolique attribuée par les forestiers eux-mêmes à cette institution dans la vie du corps. Le rang moyen de scolarité ne fut en effet que de 9,5 pour ceux nommés avant 1882 (moyenne générale des promotions : 12,5; moyenne théorique si les meilleurs élèves avaient seuls accédé au grade de conservateur : 4,2); de 11,5 entre 1882 et 1914 (moyennes respectives de 13,3 et 2,3), puis de 6,9 à partir de 1914 (moyennes respectives de 9,3 et de 2). L'appréciation à l'école n'expliquait ainsi qu'à hauteur de 39% les nominations antérieures à 1882, de 12% celles situées entre 1882 et 1914, et de 34% celles postérieures à 1914. On pourrait peut-être en rechercher une explication dans le décalage induit par l'évolution technique du corps entre la nature du service et la formation acquise bien souvent plus de 30 ans auparavant. Mais l'école forestière n'était pas le seul lieu de classement des forestiers. Et dans le cours même de la carrière administrative, l'appareil rangeait l'effectif de chaque niveau hiérarchique par ordre de mérite et d'ancienneté. Là encore, la comparaison entre nominations et tableaux d'avancement traduit la faiblesse de l'importance prise par cette hiérarchie implicite dans le choix des conservateurs. L'automaticité des promotions, situé jusque vers 1925, à hauteur de une sur deux (45% en 1890, 53% en 1895, 52% en 1900, 54% en 1907, 41% en 1912, 53% en 1924) s'annula à partir de cette date (0% en 1928, 0% en 1938). Autant que dans les pressions politiques, incontestables dans de nombreux cas (Tassion par exemple), il faudrait en rechercher une cause dans la variabilité même de la nature des fonctions de conservateur qui se diversifia en se spécialisant dans l'entre-deux-guerres. Même à un moment où la technicité du corps n'avait jamais été

si peu contestée, l'augmentation de l'effectif des conservateurs des Eaux et Forêts n'impliquait donc nullement une plus grande automaticité des carrières.

#### - l'élite de l'élite.

La fonction de conservateur n'était pourtant pas la plus élevée du corps forestier. Sans même parler du titre directorial dont l'attribution restait subordonnée, en dépit d'une nette professionnalisation, à des considérations d'ordre politique dont l'analyse mérite d'être isolée, un faible nombre de hauts fonctionnaires de niveau élevé, choisis le plus souvent parmi les conservateurs, assura des missions de contrôle général du service, participant étroitement aux décisions de politique forestière. D'abord dénommés "administrateurs", (et même "sous-directeurs" à l'époque de la monarchie de Juillet) ils dirigeaient en fait les différents services centraux où ils exerçaient des responsabilités comparables à celles des chefs de bureaux des ministères. De 1888 à 1912, ils siégèrent même de façon régulière en un conseil d'administration habilité à prendre la plupart des décisions. Progressivement chargés de superviser le fonctionnement des conservations, ils portèrent dès lors le titre d'"inspecteur général", créé en 1878 et supprimé par Viette en 1887. Après le rétablissement du grade en 1913, leur nombre ne cessa d'augmenter jusqu'en 1940.

L'effectif de ces hauts fonctionnaires n'en restait pas moins limité, puisqu'il ne représenta guère que de 0,4% à 1,2% du nombre des officiers forestiers en exercice. Mais il convient de remarquer que l'âge plus élevé des promus à ce grade (auquel on accédait vers 56 ans) rendait les nominations plus nombreuses. De telle sorte que 24% des conservateurs nommés avant 1882 finirent leur carrière à ce niveau (dont 3% à titre honoraire); ce pourcentage tomba à 7% des conservateurs nommés entre 1882 et 1914 (dont 0% à titre honoraire), mais s'accout dans l'entre-deux-guerres jusqu'à représenter 30% du nombre de ceux nommés à partir de 1914 (dont 10% à titre honoraire). En fin de compte, quelques 61 conservateurs de la IIIe République (c'est-à-dire 15% de l'effectif) attengirent ce grade.

La promotion comme inspecteur général résultait de mécanismes administratifs légèrement différents de ceux que traduisait l'accession au grade de conservateur. Le caractère exceptionnel de telles nominations, de même que leur localisation parisienne, les faisaient, le plus souvent, dépendre de considérations extra forestières, généralement politiques. Hormis quelques exceptions comme Salvat, Vaultrin ou Oudin, la plupart des inspecteurs généraux n'avaient d'ailleurs pas particulièrement brillé lors de leur séjour à l'école forestière. Avant 1882, la scolarité à Nancy, où ils se classaient 9e en moyenne, n'explique leur promotion qu'à hauteur de 13%. Peut-être ce pourcentage devait-il passer à 30% à partir de cette date avec l'accroissement de l'effectif nommé (rang moyen: 8,7). Mais dans le même temps, le niveau d'automaticité des nominations ne cessa de diminuer, de 95% en 1890, à 87% en 1895, à 36% en 1900, à 32% en 1927, à 12% en 1934, et même à 0% en 1938.

is appears contain obtil exergita of dee nintelectes. De 1808 to 1912, d on habilité à prendré la plupair de	Conservateurs nommés avant 1882	Conservateurs nommés de 1882 à 1913	Conservateurs nommés à partir de 1914
- Rang moyen d'entrée à l'école forestière :			
ensemble des conservateurs	9,5	12	6,8
inspecteurs généraux	10,7	11,8	6,6
- Rang moyen de sortie de l'école forestière :			
ensemble des conservateurs	7,3	10,9	7
inspecteurs généraux	7	7,3	8,1
- Age moyen de nomination comme conservateur :			
ensemble des conservateurs	51	52	52
inspecteurs généraux	50	49	50

Seuls le passage à la direction centrale (dans 61% des cas) et l'hérédité forestière (17% des conservateurs fils de forestiers devinrent inspecteurs généraux) témoignent d'un poids accessoire de l'appareil administratif. Par contre, la rapidité relative d'accès au grade de conservateur, atteint en moyenne avant l'âge de 50 ans, pourrait bien traduire les influences extérieures. Aux sommets de l'Etat forestier, l'élite était peut-être moins... forestière.

\* profession déclarée lors de l'entrée à l'Ecole sorestière par le père ou le tur

applicate des patents tots de 1 entree 8 1 arole internere.

dates et rangs d'entrée et de sortie à l'École forestière.

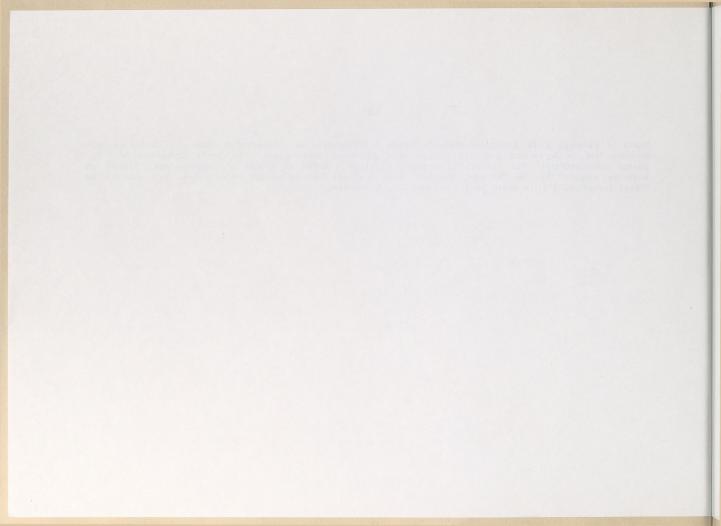
Marie et man a santale des graces successits.

\* Tilres of Committees officially, Avenually

\* nature et date des décorations obtenues.

\* date et lieu de mort.

références des notices nécrològiques.



Si l'histoire des institutions forestières — à laquelle les forestiers ont consacré de longs et nombreux développements — paraît bien connue, la sociologie administrative du corps des Eaux et Forêts n'a guère jusqu'ici intéressé les chercheurs. Sa connaissance n'en reste pas moins un préalable indispensable à la compréhension de l'intervention des élites forestières.

Cet ouvrage s'inscrit dans un ensemble de réflexions sur le corps des Eaux et Forêts, auquel participe l'équipe du Laboratoire d'économie et de sociologie rurales de l'INRA à Orléans. Plus de 400 notices biographiques y retracent de façon systématique les carrières administratives des conservateurs des Eaux et Forêts qui exercèrent ces fonctions entre 1870 et 1940. Le dictionnaire, que complètent des annexes (liste des conservateurs honoraires, sommaire chronologique des textes réglementaires) ainsi qu'un index alphabétique et géographique, est précédé d'une étude statistique sur le recrutement du haut personnel forestier de la III° République.

Gérard Buttoud, né en 1949, est chercheur au département d'économie et de sociologie rurales de l'Institut national de la Recherche agronomique. Ses publications antérieures et ses travaux actuels portent sur les agents et les mécanismes de la politique forestière dans l'histoire française contemporaine.

I.S.B.N. 2-85340-381-5



Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1er mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX° siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

т

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia

— Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit —

dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1er mars 2012.

Avec le soutien du

